

GALEO CONCEPT

Société Anonyme
au capital de 308 861 euros
Siège social : 14 F route de Grillon - La Cité du Végétal
84600 VALREAS
435 296 389 RCS AVIGNON

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2025

PREMIERE RÉSOLUTION

Approbation des comptes et quitus

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 *quitus* de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 226 534,35 euros de la manière suivante :

Origine :

Perte de l'exercice : - 226 534,35 euros

Affectation :

Report à nouveau antérieur : - 14 703,62 euros

Au compte "report à nouveau" - 226 534,35 euros

S'élevant ainsi à - 241 237,97 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RÉSOLUTION
Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RÉSOLUTION
Renouvellement des mandats d'administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de

Madame Christine BURCKEL

Madame Fanny BURCKEL

Monsieur Rémy BURCKEL

viennent à expiration ce jour, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.